

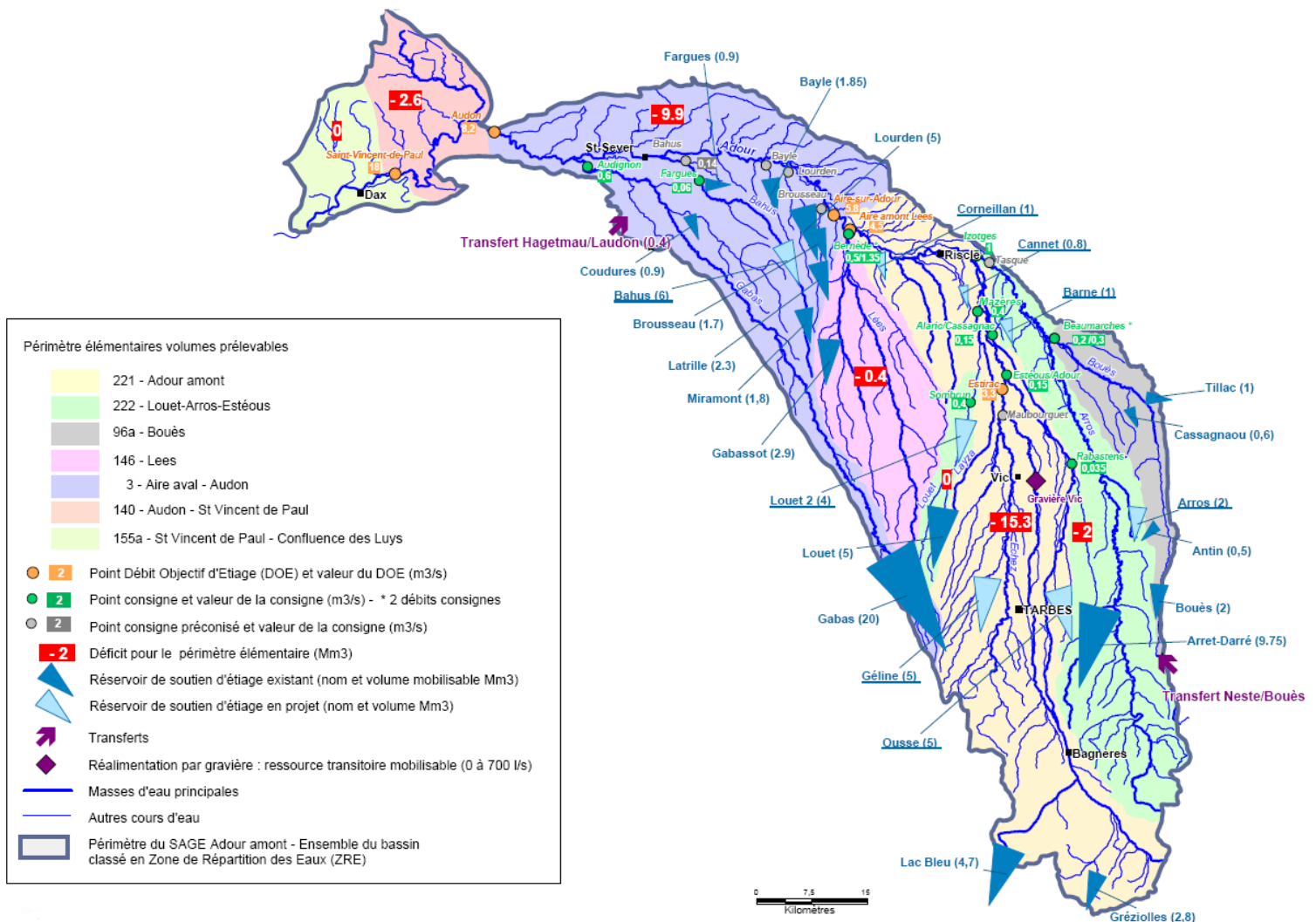


La gestion quantitative



Le bassin du SAGE Adour amont est en déséquilibre quantitatif : les besoins sont supérieurs aux ressources disponibles, ce qui se traduit par la prise fréquente d'arrêtés de restriction des usages. Cette situation devrait s'aggraver sous l'effet du changement climatique (-20 % à -30 % des débits à l'étiage en 2050). Outre la non-satisfaction des usages et les conflits d'usages associés, la dilution des rejets d'assainissement et le maintien de la vie aquatiques peuvent être compromis. En eaux souterraines, la baisse du niveau des nappes et une recharge hivernale insuffisante sont autant de symptômes d'un déséquilibre. Pour y remédier, le SAGE encourage à réaliser des économies d'eau, mieux gérer la ressource, améliorer la connaissance des nappes et créer de nouveaux stockages structurants.

L'état quantitatif du bassin en 2013



Optimiser le cadre de gestion

Le territoire est classé en zone de répartition des eaux, ce qui abaisse les seuils de déclaration de prélèvements. Il est aussi soumis à la réglementation liée aux volumes préalables. Les prélèvements agricoles sont gérés par l'organisme unique. Dans ce contexte, le SAGE apporte une plus-value en précisant et en renforçant ce cadre de gestion, notamment par une **gestion coordonnée interannuelle renforcée en cohérence avec les bassins voisins** pour respecter les contraintes réglementaires, par une **gestion des ouvrages de soutien d'étiage concertée** avec les usagers et en soulignant la nécessité de respecter les règlements d'eau des retenues. Le SAGE propose également des actions pour anticiper et mieux gérer les périodes de crises dans une approche de bassin et multiusages.

Favoriser les économies d'eau

Le premier levier visé par le SAGE pour un retour à l'équilibre est d'agir sur les besoins et de favoriser les économies d'eau, notamment en agriculture dans la mesure où il s'agit du principal usage préleveur du bassin. Pour cela, le SAGE souligne avant tout **l'importance de conseiller et d'accompagner techniquement les irrigants** pour mieux valoriser l'eau. Le SAGE fixe un **objectif de réduction progressive de l'irrigation par submersion** pratiquée dans les Hautes-Pyrénées et le Gers, en raison des volumes mobilisés à cette pratique et de ses impacts sur la qualité de l'eau, **jusqu'à sa suppression totale d'ici 2025**, même s'il en reconnaît les effets bénéfiques sur l'écologie et le patrimoine local. Par ailleurs, le SAGE constate que la **tarification incitative** sur les axes réalimentés porte ses fruits et souhaite élargir son application.

Enfin, le SAGE s'inscrit dans une démarche dynamique, à l'écoute de stratégies émergentes visant à **réduire la dépendance de l'agriculture à l'irrigation**.

Les **usagers non agricoles** sont également concernés par les **économies d'eau**, notamment à travers l'incitation à l'amélioration des réseaux d'eau potable, à la récupération des eaux pluviales, aux équipements hydroéconomiques ou à la communication sur les aides financières existantes.

Optimiser la gestion et améliorer les connaissances

Le respect des débits réglementaires nécessite une connaissance fine des débits, une gestion coordonnée des ouvrages et une vision stratégique. Ainsi, et pour optimiser la gestion, le SAGE préconise la **densification des mesures** météorologiques et de débits, **l'ajout de points de gestion sur l'Echez et l'Arros** et un **suivi fin des consommations d'eau**.

Les **réseaux de canaux de l'Adour amont** modifiant l'hydrologie locale, le SAGE demande d'affiner leur tracé, leur rôle et de **définir ceux qui pourraient être fermés**. Les **prises d'eau** peuvent nécessiter d'être **équipées** mais le SAGE rappelle aussi **l'importance d'une gouvernance adaptée** pour les gérer.

Enfin, le SAGE préconise l'identification des **petits plans d'eau** du bassin et **cadre leur implantation dans son règlement**.

La **nappe alluviale de l'Adour** et les **nappes profondes de l'Eocène-Paléocène** étant en mauvais état quantitatif et leur fonctionnement étant peu connu, le SAGE propose d'**améliorer la connaissance** des échanges **nappe-rivière** (Adour) et de leurs **usages**, notamment géothermie et thermalisme (Eocène-Paléocène). Il encourage à **privilégier des prélèvements dans les ressources moins sensibles** et à **réserver les nappes de l'Eocène-Paléocène à l'eau potable** (usage prioritaire).

Créer de nouvelles réserves d'eau

L'ultime solution proposée par le SAGE pour résorber le déséquilibre du territoire est la **création de réservoirs structurants** mais il laisse aussi la **possibilité de mettre en place des solutions alternatives** qui répondraient à cet objectif.

Vocabulaire

Etiage : niveau ou débit minimal annuel d'un cours d'eau.

Point nodal : point de référence pour la gestion, où des débits réglementaires sont à respecter.

Module : débit moyen d'une rivière.

QMNA5 : référence pour l'étiage, il correspond au débit mensuel minimal survenant 8 années sur 10.

VCN_n : débit minimal sur *n* jours consécutifs (référence en gestion fine de l'étiage).

Débit réglementaire : débit indiqué dans un document réglementaire.

Débit d'objectif d'étiage (DOE) : fixé dans le SDAGE pour chaque point nodal, il correspond au débit permettant de satisfaire les usages 8 années sur 10.

Débit de crise (DCR) : débit sous lequel seuls les usages prioritaires (eau potable, survie des espèces) peuvent être assurés.

Volumes prélevables : volumes d'eau alloués pour l'usage agricole et répartis par l'organisme unique de gestion (OUGC).

Nappe alluviale : eau souterraine ayant des échanges avec la rivière.

Nappe profonde / captive : eau souterraine isolée de la surface par une couche géologique imperméable.